

RECRUTE

Au sein du *Pôle Enfance Adolescence*

1 poste de *Coordinateur Médico-social Pôle d'Appui à la Scolarité Vire 1*
et 1 poste de *Coordinateur Médico-social Pôle d'Appui à la Scolarité Vire 2*

CDI à temps plein

Convention Collective Nationale de Travail des Etablissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées du 15 mars 1966 (CCNT 1966)

MISSIONS

Titre du Poste : Éducateur Spécialisé en Milieu Scolaire positionné au pôle d'appui à la scolarisation (PAS)

Lieu de Travail : PAS Vire 1 et PAS Vire 2 - Circonscription scolaire

Rattachement : Rattachement au pôle Enfance Adolescence de l'APAEI

📄 Cadre de fonctionnement

La création des Pôles d'Appui à la Scolarité est une mesure issue des engagements de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 26 avril 2023 et réaffirmée par le Comité Interministériel du Handicap (CIH) du 6 mars 2025. Le pôle d'appui à la scolarité constitue une réponse de premier niveau, conjointe et décloisonnée entre le médico-social et l'école auprès des élèves, sans nécessairement de reconnaissance du handicap. Il s'agit d'une organisation territoriale comprenant des écoles et des établissements proposant un nouveau service rendu aux parents et responsables légaux d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers. Il complète une organisation d'appui des professeurs, au sein-même des classes ou dans des lieux dédiés implantés dans les écoles et établissements.

Le PAS est le point d'entrée des demandes/ difficultés émanant des parents et responsables légaux, de la communauté éducative, ainsi que des directeurs d'école et chefs d'établissement. Il a pour objectif de trouver des réponses rapides et adaptées, en première intention.

L'objectif du PAS consiste à apporter aide et soutien à tout élève qui rencontre une difficulté d'accès aux savoirs et aux compétences. Il est implanté dans une école ou un établissement scolaire. Les réponses pédagogiques et éducatives les plus courantes peuvent être de trois ordres :

- 1/ Des aménagements pédagogiques et éducatifs ;
- 2 /La mise à disposition d'un matériel pédagogique adapté aux besoins de l'élève ;
- 3/ Un soutien ou une prise en charge spécifique par des professionnels de l'éducation nationale et/ou du secteur médico-social.

Le PAS est également chargé de mettre en œuvre l'accompagnement humain (AESH) notifié par les MDPH pour les élèves en situation de handicap

L'éducateur-coordonateur médico-social fait partie de l'équipe permanente du PAS, formant un binôme opérationnel avec le coordonnateur Education Nationale, dans une logique de pleine coopération.

L'éducateur du PAS travaille dans le cadre fixé par les pilotes locaux (IEN+ chef d'établissement + directeur de l'ESMS)) et sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'ESMS porteur du PAS, en respectant les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP).

Il analyse les demandes individuelles, préconise des solutions et formule des propositions de réponses de premier niveau.

Il peut intervenir lui-même in situ en milieu scolaire ou périscolaire chaque fois que c'est nécessaire, de façon ponctuelle et limitée dans le temps, toujours en lien avec le coordonnateur, et au besoin, en lien avec son supérieur hiérarchique direct.

Il veille à ce que la réponse de premier niveau qu'il propose ne se substitue pas aux modalités de compensation notifiées par la MDPH, au projet personnalisé de scolarisation ou au plan d'accompagnement personnalisé, mais intervienne bien en amont ou soit complémentaire de l'existant.

Il rend compte régulièrement de son activité, en lien avec le coordonnateur du PAS selon les modalités établies en réponse aux attendus posés par l'ARS et l'Education Nationale.

Il contribue chaque année à la rédaction d'un rapport d'activités validé par le coordonnateur et remis à l'IA DASEN et à l'ARS.

Il exerce ses missions sur le territoire délimité par le Pôle d'Appui à la Scolarité.

☐ Missions principales

1. Accueil et Écoute des Familles :

Il peut recevoir, toujours en lien avec le coordonnateur, toutes les familles qui sollicitent le PAS dont l'enfant est en situation de difficulté scolaire ou de handicap afin d'entendre leurs demandes et difficultés.

Il assure un accompagnement personnalisé et bienveillant pour répondre aux besoins spécifiques de chaque famille.

Il oriente, si nécessaire, les familles vers les structures adaptées à leur demande, en veillant à ne pas se substituer à la MDPH.

Il fait le lien entre les attentes des parents et la communauté éducative.

2. Soutien aux Professionnels de l'Éducation Nationale :

Il peut recevoir les enseignants et autres professionnels de l'éducation nationale qui rencontrent des difficultés avec un élève à besoins particuliers.

Il propose un soutien médico-social de premier niveau pour aider les professionnels à mieux comprendre et accompagner la situation individuelle identifiée.

3. Observation et Évaluation :

Il observe, chaque fois que nécessaire, toujours en lien avec le coordonnateur, et au besoin, en lien avec son supérieur hiérarchique direct, les élèves dans leur milieu scolaire ou périscolaire pour évaluer leurs besoins et identifier les aménagements nécessaires.

Il réalise des bilans et formalise des comptes rendus d'observation pour orienter les propositions d'actions éducatives.

4. Proposition d'Aménagements et d'Outils :

En fonction de l'analyse des besoins et au regard des aménagements et outils potentiellement déjà mis en place par l'école ou l'établissement scolaire, il peut proposer des (d'autres) outils pédagogiques et des aménagements adaptés pour améliorer l'inclusion scolaire des élèves à besoins particuliers.

Il collabore avec les enseignants pour mettre en place des stratégies d'inclusion efficaces.

5. Soutien éducatif par un personnel médico-social :

Lorsque l'évaluation de l'élève à besoins éducatifs particuliers fait apparaître une situation susceptible de présenter ou d'évoluer vers une situation de handicap, des interventions médico-sociales ponctuelles peuvent être proposées et co-construites avec la famille. Elles sont décidées conjointement par le coordonnateur du PAS et l'éducateur dédié, et les modalités d'interventions sont co-construites entre l'équipe qui les assure et la famille.

6. Orientation des familles et des professionnels :

Il conseille et oriente les familles vers les professionnels adaptés à leurs besoins et attentes (psychologues, orthophonistes, etc.)

Il conseille et oriente les familles vers les acteurs du diagnostic (PCO) le cas échéant.

Lorsqu'une réponse de premier niveau ne semble pas être suffisante pour répondre aux besoins d'un élève, il informe et oriente les familles vers les services de la MDPH et peut si besoin soutenir la famille dans ses démarches de constitution d'un dossier de reconnaissance de situation de handicap

PROFIL

Compétences Requises

Expérience significative dans l'accompagnement d'enfants en situation de handicap.

Connaissance approfondie des dispositifs d'inclusion scolaire et des outils pédagogiques adaptés.

Connaissance approfondie des TND notamment TSA et TDAH

Connaissance sur les troubles du comportement

Capacité à travailler en équipe et à coordonner les actions avec différents acteurs.

Sens de l'écoute, empathie et capacité à établir des relations de confiance avec les familles et les professionnels.

Compétences en observation, évaluation et rédaction de comptes rendus.

Maîtrise des techniques de communication et de sensibilisation.

Connaissance du maillage associatif et des dispositifs d'accompagnement des enfants à besoin particulier.

Qualités Personnelles

Patience, bienveillance et adaptabilité.

Sens de l'organisation et rigueur.

Autonomie et initiative.

Disponibilité et flexibilité pour intervenir sur la circonscription scolaire.

Conditions de Travail

Poste à temps plein en CDI Convention 66

Déplacements réguliers sur la circonscription scolaire en fonction du découpage des 2 territoires Vire 1 et 2.

Véhicule de service

Rattachement administratif au pôle Enfance Adolescence APAEI Bocage Virois et lieu de travail dans un établissement scolaire du territoire

**CONDITIONS
D'EMPLOI**

Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES) ou équivalent.

Permis B indispensable

Adresser candidature (CV et lettre de motivation) à :
Madame la directrice du pôle enfance/adolescence de l'APAEI du Bocage
21 rue des Noës Davy – 14500 VIRE NORMANDIE ou par E.mail : celine.gesquin@apaeibocage.fr
(Date limite de dépôt des candidatures le 12 Juin 2026)